



Renouvellement du titre de séjour étudiant

Par Arad

Bonjour,

Je suis actuellement en France avec un titre de séjour étudiant et je souhaite le renouveler afin de poursuivre une formation de français.

Je n'ai pas pu m'inscrire au premier semestre à l'Université Lyon 2, car il n'y avait plus de places disponibles. L'université m'a délivré une attestation indiquant qu'elle pourra m'inscrire au deuxième semestre.

Cette situation risque-t-elle d'avoir un impact négatif sur le renouvellement de mon titre de séjour étudiant ? Quels documents pourrais-je fournir à la préfecture pour la justifier ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par kang74

Bonjour

Je vous conseille de bien lire cela en ce qui concerne TOUTES les conditions actuelles .

[url=https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2231]https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2231[/url]

Il va falloir justifier du caractère réel et sérieux de votre démarche de vos études par rapport à ce que vous avez déjà fait comme études, vos résultats, vos objectifs .

Un changement de cursus doit pouvoir s'expliquer : cette non inscription à la rentrée n'arrange pas l'argumentaire .

Si votre place est assurée, le paiement des frais de scolarité est le seul justificatif valable .

Il doit y avoir au CROUS des personnes dans les associations étudiantes qui pourront peut être vous aider .

Attention les formations au titre de la formation continue ne permettent pas le TS étudiant